

# SICCATIF

Additif de séchage

reca  
peintures



## Définition

Mélange siccatif pour améliorer le durcissement des peintures alkydes (glycérophtaliques) et des huiles.

## Destination

SICCATIF s'utilise en ajout dans les peintures synthétiques (alkydes ou glycérophtaliques) et les huiles.

## Propriétés

- A base de solvant aromatique et de métaux lourds : cobalt, baryum, zirconium, favorisant le séchage.
- Par temps froid et/ou humide, améliore le séchage et le durcissement des peintures.
- Peut se rajouter dans les vieilles peintures siccatives pour compenser la perte de siccatif dans le temps.

## Mise en œuvre

### Préparation

- Pour les huiles non siccativées, la dose est de 5%. En additif dans les peintures, ne pas dépasser la dose de 1%, sinon il y a risque de séchage trop rapide en surface et donc d'emprisonnement de solvant au cœur du film de peinture.

## Caractéristiques techniques

### Teinte

Violet.

### Conditionnement

1 litre et 5 litres.

### Densité

0.86

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

## Caractéristiques réglementaires

### Assurance

**SICCATIF** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

### Hygiène et sécurité

Nocif. Dangereux pour l'environnement. Inflammable. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Porter des gants appropriés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED** : 080111\*.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

**reca**  
peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr